

ANALYSE COMPARATIVE de la PLACE, des POSSIBILITÉS et de la VALORISATION de l'enseignement des LANGUES RÉGIONALES
AVANT et APRÈS la RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT en cours — Document FELCO actualisé début mars 2019

AVANT LA RÉFORME					APRÈS LA RÉFORME		
SÉRIES	Type d'enseignement et modalités des épreuves	Niveau	Coefficients	% note finale	SÉRIES	Type d'enseignement et modalités des épreuves	% note finale
L	<u>Langue vivante 2 (LV2)</u> <i>Écrit + Oral</i>	B1	4	10.25 %	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL : <u>Plus de différenciation selon les séries</u>	<u>Enseignement commun de Langue vivante B (LVB)</u> <i>Contrôle continu</i>	De l'ordre de 6 %* DÉVALORISATION !
	<u>Langue vivante 2 approfondie (Spécialité)</u> <i>Écrit + Oral</i>	B2	4+4	20.50 %		SUPPRESSION	
	<u>Langue vivante 3 spécialité</u> <i>Oral</i>	A2	4	10.25 %		SUPPRESSION	
ES	<u>Langue vivante 2 (LV2)</u> <i>Écrit + Oral</i>	B1	2	5.50 %		<u>Enseignement optionnel de Langue Vivante C (LVC)</u> <i>Contrôle continu</i>	De l'ordre de 1% DÉVALORISATION !
S	<u>Langue vivante 2 (LV2)</u> <i>Écrit + Oral</i>	B1	2	3.38 %		SUPPRESSION : Seules les langues anciennes gardent la possibilité d'une 2 ^{ème} option et aussi le caractère bonifiant, coefficient 3	
Séries générales +STHG	<u>Première option facultative</u> <i>Oral</i>	A2	2	Seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus, ils sont multipliés par 2		<u>Enseignement de spécialité :</u> « Langue littérature et culture régionale » <i>Écrit</i>	De l'ordre de 16% associé à la LVB ou à la LVC en concurrence avec les Langues étrangères
Séries générales +STHG	<u>Deuxième option facultative</u> <i>Oral</i>	A2	1	Seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus.		<u>Enseignement optionnel de Langue Vivante B (LVB)</u> <i>Contrôle continu</i>	5 %
Technologique	<u>LV2</u> <i>Oral en CCF + Écrit terminal</i>	B1	2	5 %	IMPOSSIBLE : Inscription obligatoire en première et contrôle continu.		

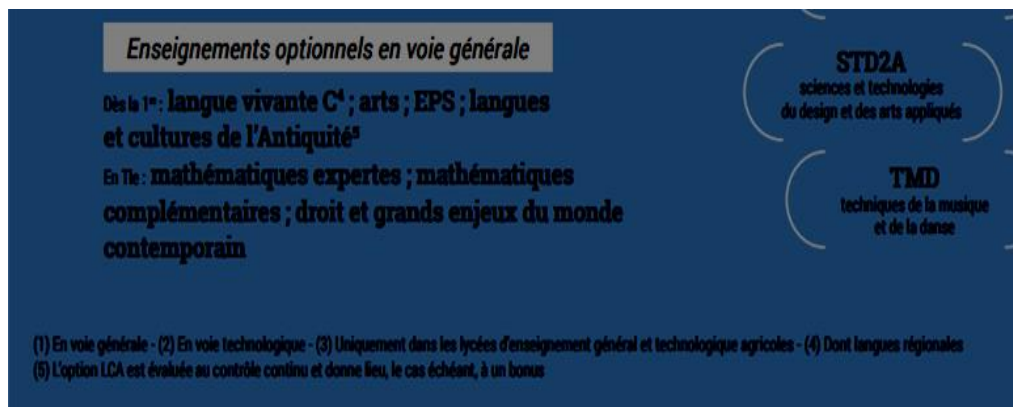
Candidature libre : Possible** lors de l'inscription au baccalauréat

* formule utilisée dans la réponse du MEN ** candidat scolarisé dans un établissement public ou sous contrat où il n'y a pas de cours de LR où qu'il ne peut pas suivre

Premiers constats

- Il y a beaucoup moins de possibilités : suppression de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité, de la possibilité de choisir une deuxième option facultative.
- La valorisation est bien moindre. L'option facultative est complètement dévalorisée (de l'ordre de 1% de la note finale !).
- Il n'y a plus d'option facultative « bonifiante » pour les LR alors qu'elle est maintenue pour les langues anciennes.
- Il n'y a plus de parcours d'excellence (LV2 approfondie pour atteindre le niveau B2).
- Il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, ce qui exclut beaucoup candidats potentiels.
- la disparité de traitement entre langues régionales et langues de l'Antiquité pour l'option facultative est une « nouveauté » incompréhensible, méprisante, discriminatoire.

Par ailleurs



http://cache.media.education.gouv.fr/file/Lycees/18/2/bac—2021_depliant_seconde_A4_1025182.pdf

- Sur les documents du MEN, la présentation du nouveau BAC n'associe les langues régionales qu'à langue vivante C, complètement dévalorisée.
- Les enseignements de spécialité « langues, littératures et cultures régionales » créés récemment étant mis en concurrence avec ceux des langues étrangères, déjà déterminés et annoncés dans la majorité des académies, cette possibilité de dernière minute, risque bien de rester lettre morte.

Comment le MEN peut-il écrire à certains élus « qu'une langue régionale

aura, par le jeu des coefficients, un poids plus important qu'aujourd'hui » ? Le tableau comparatif ci-dessus montre que c'est faux. Actuellement, en série L notamment, dont sont issus la majorité des candidats qui prennent la LR comme LV2, la langue régionale a un poids beaucoup plus important que celui qu'elle aura avec une réforme qui supprime carrément la série L.

Il faut savoir que seule une minorité de lycéens choisit actuellement l'occitan en LV2 (de l'ordre de 30% pour l'académie de Toulouse et beaucoup moins dans les autres académies).

La suppression des autres possibilités d'enseignement de la langue régionale ou leur dévalorisation, notamment la dévalorisation complète de l'option facultative, devenue LVC, qui est celle qui rassemblait le plus d'élèves, une concurrence plus forte qu'auparavant avec d'autres options et la disparité de traitement, pour ne pas dire le traitement discriminatoire, qui pénalise à présent les langues régionales par rapport aux langues anciennes, **vont entraîner une accélération très brutale de la baisse des effectifs en lycée.**

La forte baisse des effectifs de ceux qui choisissent la LR, pour les raisons présentées, va provoquer la suppression de nombreux cours dès la première année, ce qui accélèrera la réduction des effectifs puisque ceux qui malgré tout feront le choix de la LR ne seront pas assez nombreux pour le maintien de certains cours... et, par la suite, des cours maintenus malgré tout la première année, fragilisés par la baisse des effectifs, vont être supprimés les années suivantes... ce qui entraînera de nouvelles suppression de postes...

Pour enrayer cette régression programmée par les auteurs de la réforme, il revient aux élus de demander au Ministère de l'éducation de prévoir pour les langues régionales un statut et des mesures spécifiques, comme il l'a fait pour les langues de l'Antiquité.